



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

33^{ème} COURSE DE COTE ORBEC/FRIARDEL le 14 juillet 2019 14290 - ORBEC

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE BOUCLES de SEINE, organisateur administratif,
avec le concours du **SPORT AUTO ORBECQUOIS**, organisateur technique

Organisent le 14 JUILLET 2019

sous le patronage de la municipalité d'ORBEC/FRIARDEL.

Une compétition automobile régionale dénommée : **33^{ème} Course de Côte régionale d'ORBEC/FRIARDEL**

Cette compétition compte pour : **LA COUPE de FRANCE de la Montagne 2019 – Coëff. 1** -

Pour le CHAMPIONNAT DE LA LIGUE régionale du Sport Automobile de Normandie 2019.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue de Normandie sous le numéro **31** en date du **23/04/2019** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **325** en date du **23/04/2019**.

Organisateur technique

- **Nom** : Sport-Auto Orbecquois - **Adresse** : siège social Mairie d'Orbec – 14290 Orbec.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Marc Aubert	Licence n°13/11-4051
Commissaires Sportifs	M. Francis Helye	Licence n°13/05-1752
	M. Michel Tesnière	Licence n°13/17-125487
Directeur de Course	M. Jackie Françoise	Licence n°13/11-115323
Directeur de course adjoint	M. Didier Denis	Licence n°13/18-162362
D.C. Pré-ligne	M. Roland Jamard	Licence n°13/11-30180
Commissaires Techniques responsable	M. Jacques Salenne	Licence n°13/06-18219
	M. Yves Vanackaere	Licence n°01/14-16710
	M.	
Chargé de la mise en place des moyens	M. Olivier Bayeux	Licence n°13/11-108022
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M. Michèle Pierre	Licence n°13/03-8342
Chargé des Commissaires de route	M. Xavier Lefebvre	Licence n°13/18-179223
Chronométreurs/Classements	M. Hervé Harel	Licence n°13/14-230034
Chronométreur départ	M. René Millet	Licence n°13/14-47927
Feux	M. Christian Beuve	Licence n°13/18-2783
Arrivée	M. Dominique Gaillard	Licence n°13/18-53250
Médecin	Dr. Anni Pithon	
Secrétariat engagements	Annick Salenne	Licence n°13/06-172493
Chantal Cognin Licence n° 13/18-250363	Soizik Saussaye	Licence n°13/11-7662

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 09/07/2019 à 0 heures.

Publication de la liste des engagés le **11/07/2019** à 0 heures.

Vérifications administratives le **13/07/2019 de 14h00 à 18h00**, sous le chapiteau, Parc des Loisirs à Orbec et le **14/07/2019 de 8h00 à 9h**, même endroit.

Vérifications techniques le **13/07/2019 de 14h15 à 18h30, sur la D.519 entre : l'entrée Parc des Loisirs et Ligne de Départ**, et le **14/07/2019 de 8h à 9h15, face à l'entrée Parc des Loisirs sur la D.519**

Briefing des commissaires le **14/07/2019 à 7h15**, sous chapiteau, parc des Loisirs, Orbec.

Essais non chronométrés le **14/07/2019 de 8h30 à 10h**.

Essais chronométrés le **14/07/2019 de 10h15 à 12h15**.

Briefing des pilotes le **14/07/2019 à 13h30**, par la direction de course au pied de la Côte, ligne départ.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **14/07/2019 à 13h30**, entrée Parc des Loisirs, panneau d'affichage.

Course

- 1^{ère} montée le 14/07/2019 à partir de 13h45
- 2^{ème} montée le 14/07/2019 à partir de 15h00
- 3^{ème} montée le 14/07/2019 à partir de 16h30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires à l'entrée du Parc des Loisirs : 1/2h après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Remise des coupes le 14/07/2019, ½ heure après la fin du régime de parc fermé.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le **14/07/2019 à 9h00**, sous chapiteau, Parc des Loisirs.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le **13/07/2019, de 14h00 à 18h00, et le 14/07/2019 de 8h00 à 9h**, sous chapiteau, Parc des Loisirs à Orbec.

Vérifications techniques le **13/07/2019 de 14h15 à 18h30, sur la D.519 et le 14/07/2019 de 8h à 9h15, face à l'entrée, Parc des Loisirs, sur la D.519.**

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Favril, 14290 – La Vespière

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **14/07/2019 à 9h15**.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le **14/07/2019 à 9h00**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Cyril HOYER, Imprimerie Beau Soleil, Z.I. Beausoleil 14290 – La Vespière – Tél. 06.03.98.89.40, jusqu'au **impératif 09/07/2019, 0 heure**.

Les droits d'engagement sont fixés à 220 €, réduits à **110 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, et ayant joint leur règlement pour le **09/07/2019** à 0 heure, cachet de la poste faisant foi. Engagement réduit à **100€** *si participation à la course de Côte de Le Billot le 09 juin 2019.*

Les chèques seront libellés à l'ordre du : **SPORT-AUTO ORBECQUOIS**

 **Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.**

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à : 120

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) fera l'objet d'un additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte régionale d'Orbec/Friardel a le parcours suivant : départ sur la D.519 et arrivée sur la D.46

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sur la D.519 au pied de la côte. Arrivée : sur la D.46.

Pente moyenne : 4,5%

Longueur du parcours : 1.500 m

Modalités de retour au départ : Route de course, sous les ordres de la Direction de Course.

Parc de départ : sur la D.519

Parc d'arrivée : sur la D.46

6.2P. ROUTE DE COURSE

Pour rejoindre le départ, les véhicules emprunteront le circuit de repli en convoi après s'être stationnés sur le côté, prêts pour un retour sur instructions de la Direction de Course.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : sur la D.519 dans la zone prévue à cet effet.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés et accessibles sur la D.519 à **partir du 13/07/2019 à 9 h, limité à 1 remorque et 1 véhicule d'accompagnement, jusqu'au 14/07/201, 22 h.**

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la D.519 au pied de la côte, côté ligne départ.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications à l'entrée du Parc des Loisirs, près du chapiteau.
- pendant les essais et la course, à l'entrée du parc de Loisirs, près du chapiteau
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée au parc fermé D.519, à l'entrée du Parc de Loisirs.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

Lieu : sous le chapiteau, Parc des Loisirs de 8h à 12h30 et de 13h30 à 19h

Téléphone permanence n° 06.78.11.66.72 (M. Aubert) - 06.14.42.51.67 (O. Bayeux)

Organisateurs : 06.03.98.89.40 (C. Hoyer)

Centre de secours le plus proche : Pompiers, route de Lisieux - 14290 - L'Orbiquet.

Téléphone n° 18.

Hôpital de Lisieux, Urgences : **02.31.61.30.09**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu au pied de la côté sur la D.519, le 14/07/2019 à 13h30

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Procédure de départ : feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture *est interdit*.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

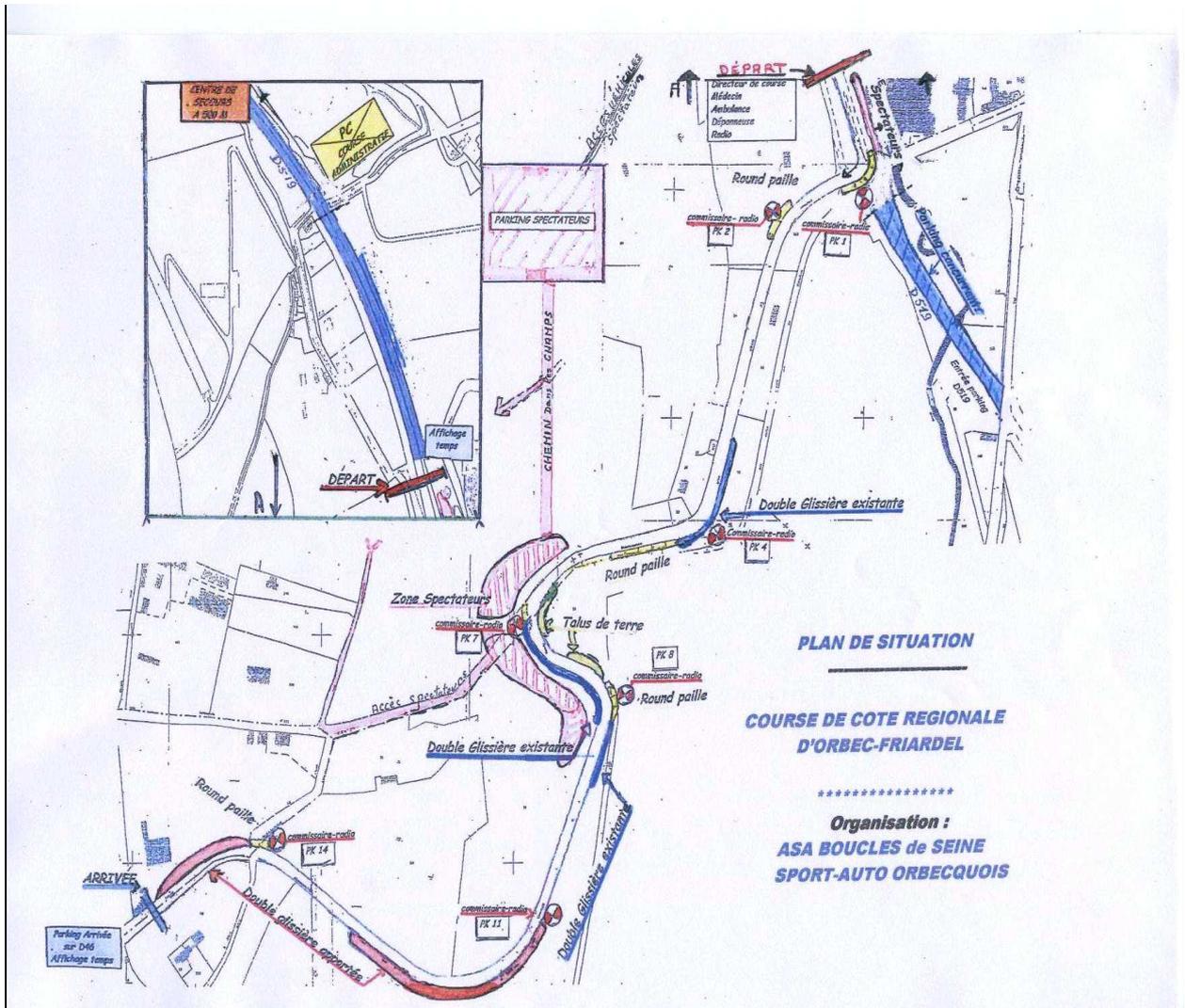
La remise des coupes se déroulera le 14/07/2019, 1/2heure après l'ouverture du Parc fermé, sous le chapiteau, Parc des Loisirs à Orbec.

- Coupes aux 5 premiers du scratch.
- Coupes aux premiers de chaque classe.
- Coupe à la première féminine.
- 1 coupe à 2 commissaires par tirage au sort.

Et remise d'une coupe à **tout pilote classé et présent** à la remise des prix.

Aucune coupe ne sera remise au pilote absent et non excusé, auprès de l'un des organisateurs.

PLAN DE SITUATION COURSE DE COTE D'ORBEC/FRIARDEL



14/07/2019	33ème Course de côte régionale d'ORBEC/FRIARDEL	Date de réception	
ASA B.de SEINE	DEMANDE D'ENGAGEMENT	Cachet de la poste	

A remplir et à retourner *avant le mardi 09 juillet 2019 à 0 heure* : Cyril HOYER Imprimerie Beau Soleil Z.I. 14290 LA VESPIERE

Aucun engagement ne sera pris en compte, **si non accompagné de son règlement par chèque (art.3.1.P)** - Mail: cyril.hoyer@orange.fr-Tél.06.03.98.89.40

		PILOTE			PILOTE 2 si double monte		VEHICULE ENGAGE										
NOM				NOM :		Titulaire C.G											
PRENOM						Prénom :		Marque									
PSEUDONYME		Sexe :	M			F	Ordre de passage :		Modèle								
LICENCE	Code Ligue/A.S.A.			Pour double-monte remplir un autre engagement.Merci.		Turbo			OUI		NON						
	N° licence :		Cat.			Cylindrée											
A.S.A						GROUPE :		CLASSE :									
ECURIE										Couleur							
ADRESSE						N° de portable pendant l'épreuve :		Fiche homologation		N°							
C . Postal / Ville								Passport technique		N°							
Tél. Dom / Travail								MONTANT DE L'ENGAGEMENT		Si participé à la CC Le Billot 100 euros 110 Euros avec la publicité organisateur 220 Euros sans la publicité organisateur							
Adresse e-mail															Chèque à l'ordre de SPORT AUTO ORBECQUOIS		
P. de Conduire	Numéro					à remplir par le concurrent		Réservé à l'organisation									
Groupe sanguin	Délivré le																
		à			NUMERO		GROUPE		CLASSE		REGLEMENT		VISA ADMINIS.		VISA TECH.		Signature Pilote :
Réservé organisation				Chèque						Espèces							

Merci de joindre les photocopies de vos permis et licence

Fait à : _____ **le :** _____

Je déclare sur l'honneur ne pas être sous le coup d'une suspension de permis de conduire ou de licence et être en possession de ces deux documents le jour de l'épreuve. Avoir pris connaissance de la réglementation anti-dopage et me soumettrai à tout contrôle de médecins accrédités.

Je décharge expressément la responsabilité des organisateurs et m'engage à ne faire engager aucun recours envers eux à l'occasion de tout accident dont les conséquences ne seraient pas couvertes par les assurances prévues par la réglementation en vigueur.

J'engage ma voiture conformément au règlement particulier et à la réglementation générale F.F.S.A